

- les locaux et les administrations des Nations Unies sur le terrain devraient être davantage regroupés. Le calendrier d'approbation des programmes par pays du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF devrait être harmonisé;
- les économies réalisées grâce à une meilleure efficacité doivent être réinvesties dans les programmes de développement. Le Secrétaire général devrait étudier les modalités de mise en œuvre de cet objectif.

44. La IX^e session de la CNUCED a été une étape essentielle de sa rénovation. Nous avons réussi, en étroite coopération avec les autres États membres, à réformer la structure intergouvernementale de la CNUCED et à réorienter ses travaux sur un petit nombre de priorités. Celles-ci portent sur la promotion du développement par les échanges commerciaux et les investissements, afin de faciliter l'intégration des pays en développement dans le système commercial international. Nous sommes déterminés à mettre en œuvre ces réformes. Les PMA devraient être les principaux bénéficiaires de ce résultat. En outre, nous accueillons favorablement l'initiative de l'OMC et de la CNUCED renouvée pour développer leur coopération, dans le respect de leur mandat.

45. Nous encourageons vivement un renforcement de la coopération entre les agences des Nations Unies, les institutions financières internationales et l'OMC :

- des réunions régulières entre le Secrétaire général des Nations Unies, le Directeur général du FMI, le Président de la Banque mondiale et le Directeur général de l'OMC, ainsi qu'à d'autres niveaux, permettraient de définir des orientations stratégiques et de donner l'élan nécessaire à l'action concertée de ces institutions. Cette coopération plus étroite doit prendre en compte la nécessité pour chaque institution de se concentrer sur les domaines dans lesquels elle possède un avantage comparatif et d'éviter les doubles emplois;
- le PNUD, les autres agences des Nations Unies, la Banque mondiale, le FMI, l'OMC et les banques régionales de développement pourraient élaborer de manière concertée, en étroite collaboration avec le pays concerné, les rapports sur la stratégie à mettre en œuvre par pays, avant soumission à leurs instances respectives. Des réunions régulières des donateurs devraient être organisées dans chaque pays pour faciliter les échanges d'informations et la structuration des programmes en fonction des avantages comparatifs de chaque institution. Les donateurs bilatéraux devraient y être associés. Le coordinateur résident des Nations Unies, ou le représentant de la Banque mondiale ou d'une banque régionale de développement pourrait organiser périodiquement ces réunions, qui contribueront à coordonner et à rationaliser l'action des donateurs tout en réduisant les coûts;